



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Avenant n°1 à la Décision n° 23/49/FI/Achats/CRI/UMR1284

Article 1 :

L'annexe à la Décision n°23/49/FI/Achats/CRI/UMR1284 est modifiée comme suit :

Marie-Michèle VOUZAREM est ajoutée à la liste des délégataires désignés en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire désigné à l'article 1 de la Décision susmentionnée, à compter du 2 janvier 2024

L'annexe du présent avenant n°1 s'intègre à la Décision susmentionnée par complémentarité.

Article 2 :

Toutes les dispositions de la Décision n°23/49/FI/Achats/CRI/UMR1284 qui ne sont pas expressément modifiées par le présent avenant n°1 demeurent applicables.

La Déléguée Régionale,
Ordonnatrice secondaire délégant

Madame Claire de Marguerie

Le Délégataire,

Monsieur Ariel Lindner

Annexe 1 à la décision n° 23/49/FI/Achats/CRI/UMR1284

Déléataires désignés en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire désigné à l'article 1 de la présente décision.

Nom et Prénom du délégataire	Fonction	Date de fin du CDD si contractuel	Actes concernés par la délégation de signature (article 1). Si tous les points ne sont pas concernés par l'article 1 merci de les exclure expressément	Signature
VOUENZAREM Michèle	Gestionnaire			